

# Règlement Intérieur

**Télécharger  
& Imprimer**

**cliquer ICI**

**-preuve**

**2025**



# 18<sup>ème</sup> Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

## Règlement

1



Course cycliste à étapes par équipes de 5 coureurs (3 accompagnateurs) :  
Les catégories OPEN 1,2,3 sont admises les équipes de clubs,  
entente de 2 clubs et sélections régionales, ou départementales.  
L'épreuve est disputée en 3 étapes sur 2 journées :

### **Samedi 26 Avril :**

- Après-midi 1<sup>ère</sup> étape : 4 boucles de 33,7 km = 134,8 km
- Départ 14h30
- Départ à Vézac
- Arrivée à Vézac

### **Dimanche 27 Avril:**

- Matin 2<sup>ème</sup> étape : Contre la Montre par Equipe de 9 km
- Premier départ à 9h00 de Vézac
- Arrivée à Vézac (temps pris sur le 3<sup>ème</sup> coureur )

### **Dimanche 27 Avril:**

- Après-midi 3<sup>ème</sup> étape : 4 boucles de 24,5 km = 98 km
- Départ 14h30
- Départ 14h30 à Vézac
- Arrivée à Vézac

### **HÉBERGEMENT:**

Lycée Agricole G. POMPIDOU – ENILV – rue de Salers – Aurillac

### **HEURE DES REPAS :**

samedi : petit déjeuner 7 h00 / déjeuner 10 h30 / dîner 19 h00

dimanche : petit déjeuner à partir de 6 h 00 / déjeuner à partir de 10 h30

Chaque équipe (coureurs et dirigeants) devra se présenter au complet avec les tickets repas.

**Les chambres doivent être libérées le dimanche à 13h00**

**L'établissement mettra également gracieusement à disposition le gymnase pour le stockage des vélos ainsi que l'accès à un poste de lavage.**

# *18<sup>ème</sup> Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération*

## *Règlement*

2



### ***PAIEMENT PAR CHEQUES :***

- 1 chèque de (944€ ou 616€ ou 512€ ou 120€) pour l'hébergement
- 1 chèque de caution de 250 €
- 1 chèque de 150 € pour les engagements des coureurs
- 3 chèques à l'ordre de l'ACV Aurillac, sont à envoyer.

Pour les dossards, plaques de cadre, transpondeurs et radios. Les chèques ne seront rendus aux directeurs sportifs qu'après la restitution complète et en bon état des dossards, des plaques de cadre, des transpondeurs et radios à l'organisation. Cette restitution se fera à la salle polyvalente de Vézac après la cérémonie des récompenses tout comme l'attribution des primes.

### ***PERMANENCE DE LA COURSE :***

Au lycée Agricole Georges Pompidou, un road book complet de l'épreuve vous sera remis à la permanence le samedi matin au lycée.

*Nous informer sur les éventuelles allergies alimentaires pour les repas.*

***Hébergement : prévoir duvet et oreiller, les draps ne sont pas fournis***

L'établissement mettra également gracieusement à disposition le gymnase pour le stockage des vélos ainsi que l'accès à un poste de lavage.

RENSEIGNEMENT    HÉBERGEMENT ÉQUIPE

Mr Yves ARNAUD / Tél : 06 82 98 09 42

RENSEIGNEMENT    INSCRIPTION ÉQUIPE

Mr Jérôme VALADOU / Mail: [jeromevaladou@wanadoo.fr](mailto:jeromevaladou@wanadoo.fr)

# 18<sup>ème</sup> Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

## Règlement

3



Article 1 :

Engagements et participation à l'épreuve

Engagement par équipe de 5 coureurs

Par coureur 10 € x 3 étapes (150€)

Les équipes mixtes devront avoir reçu l'accord de leur Comité.

Les engagements doivent être effectifs au plus tard le 21 Avril 2024.

Joindre si possible le palmarès des vos coureurs.

Article 2 :

**PERMANENCE à partir de 10h00**

Chaque directeur sportif devra présenter sa licence 2025 donner la marque, le type, le numéro d'immatriculation du véhicule autorisé à assister son équipe,

Une seule voiture par équipe est autorisée. Le non respect de cette règle sera sanctionné par les commissaires-arbitres de course, (mise hors course).

Si le directeur sportif n'est pas le chauffeur du véhicule, il devra être accompagné du chauffeur qui présentera sa licence 2025,

(tous les chauffeurs doivent être licenciés à la F.F.C).

Le directeur sportif devra présenter aux commissaires-arbitres l'attestation de l'assurance de leur véhicule suiveur. Les véhicules des clubs et des groupements sportifs doivent avoir contracté dans leur assurance, une extension de garantie de compétition.

Si celle-ci n'est pas en règle, le véhicule ne pourra pas suivre la course.

Article 3 :

**RADIO TOUR**

fréquence 157,487 Mhz

Chaque équipe devra disposer de son matériel personnel

Article 4 :

**SÉCURITÉ**

Lors des deux étapes en ligne la sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important distant de 10 minutes suivi de la voiture balai. Tout coureur se trouvant au-delà ne sera plus considéré en course et devra retirer son dossard.

Tout coureur assisté par une voiture non autorisée sera mis hors course immédiatement.

Pendant l'épreuve, tous les véhicules qui suivent doivent avoir leurs feux de croisement allumés.

Tous les participants, cyclistes, directeurs sportifs et conducteurs de véhicules sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation.

# 18<sup>ème</sup> Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

## Règlement

4



Article 5 :

### **EQUIPEMENTS**

Les prolongateurs et autres cadres spécifiques seront autorisés pour le contre la montre par équipe suivant l'article 10-2-023 du Titre X de la Règlementation Générale de la FFC.

Article 6 :

### **RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS**

**Samedi 26 Avril 2025 à 12 h 00 au Lycée G.POMPIDOU**

L'emplacement dans la file de voitures des directeurs sportifs pour la 3<sup>ème</sup> étape du dimanche après-midi se fera en fonction du classement général individuel après le contre la montre par équipe.

Article 7 :

### **GRILLES DE PRIX**

1<sup>ère</sup> étape = 381€ / 15

(78-61-47-38-30-27-21-17-15-12-9-8-6-6-6 )

2<sup>ème</sup> étape CLM = 228 € / 10 équipes

(46-38-30-23-21-18-15-14-12-11)

3<sup>ème</sup> étape = 381€ / 15

(78-61-47-38-30-27-21-17-15-12-9-8-6-6-6 )

Classement général = 762 € / 20

(155-114-91-76-61-53-42-34-23-15-13-11-11-11-9-9-9-9-8-8)

Prix spéciaux U19 juniors = 91 € / 5 (29- 23- 17- 14 -8)

Prix spéciaux OPEN 2,3 = 91 € / 5 (29- 23- 17- 14- 8)

Grand Prix de la Montagne = 200 € / 5 : (80 - 50 - 40 - 20 - 10 )

3 GPM le samedi - 3 GPM le dimanche

Points Chauds = 200 € / 5 : (80 - 50 - 40 - 20 - 10 )

3 PC le samedi - 3 PC le dimanche

# 18<sup>ème</sup> Tour Cycliste d'Aurillac Agglomération

## Règlement

5



NB: classements PC et GPM sur 3 coureurs (5 - 3 - 1 points)

si ex aequo, c'est le dernier classement qui compte.

Le classement général implique la participation aux 3 tronçons, il sera établi par addition des temps réalisés sur les 3 tronçons.

Article 8 :

### **REMISE DES MAILLOTS**

**Vézac**, le samedi 26 Avril à 17 h 30 remise des maillots à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape, sur le podium d'arrivée avec remise du bouquet et coupe au vainqueur.

**Vézac**, le dimanche 27 Avril à 10 h 45 remise du bouquet à l'équipe vainqueur du contre la montre par équipe sur le podium d'arrivée.

**Vézac**, le dimanche 27 Avril à 13 h 30 remise du maillot au 1<sup>er</sup> du classement général de l'épreuve à l'issue du contre la montre et du maillot Blanc du meilleur jeune.

**Vézac**, le dimanche 27 Avril à partir de 17 h 00 remise des prix, maillots, trophées, bouquets après la 3<sup>ème</sup> étape aux différents vainqueurs, en présence du Maire, personnalités et partenaires à la salle polyvalente.

Un vin d'honneur de clôture pour tous les participants et bénévoles.

Maillot Jaune du vainqueur

Maillot à Pois du grimpeur

Maillot vert du sprinteur

Maillot Blanc 1<sup>er</sup> de 17 à 20 ans

Maillot Bleu du meilleur OPEN 2 ou du meilleur OPEN 3

Maillot Rose du plus combatif

Trophée du Vainqueur

Trophée de la Meilleure Equipe

Trophée du Meilleur Open 3



*Podium 2025*

# ACVAurillac

Athlétic Club Vélocipédique Aurillac

*acvaurillac.fr*

